



Recommandations de la CDIP relatives à la promotion de l'italien, langue nationale, dans les gymnases suisses; résultats de l'enquête complémentaire auprès des cantons: prise de connaissance

Considérations du Secrétariat général

- 1 À l'automne 2020, le Secrétariat général de la CDIP a mené auprès des cantons une enquête sur la mise en œuvre des recommandations de la CDIP du 26 mars 2015 relatives à la promotion de l'italien, langue nationale, dans les gymnases suisses. Les résultats de l'enquête ont été portés à la connaissance de l'Assemblée plénière de la CDIP le 24 juin 2021. L'Assemblée plénière a alors chargé le SG CDIP de compléter l'enquête de 2020 afin d'en savoir plus sur l'application rigoureuse dans tous les gymnases suisses de l'art. 9, al. 7, du *règlement de la CDIP du 16 janvier 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM)*. Aux termes de cet article, un choix entre deux langues au moins doit être offert dans la discipline fondamentale *deuxième langue nationale*; dans les cantons plurilingues, une deuxième langue du canton peut être définie comme *deuxième langue nationale*.
- 2 L'enquête complémentaire demandée a été réalisée en avril 2022 et se rapporte à l'année scolaire 2021/2022. La population interrogée était constituée des gymnases reconnus au sens du RRM. Le canton du Tessin n'a pas été inclus dans l'enquête, étant donné que l'italien y est la langue première et donc la langue de scolarisation.
- 3 Les résultats de l'enquête complémentaire montrent que, lors de l'année scolaire 2021/2022, 81,7 % des écoles concernées par l'enquête proposaient à leurs élèves l'italien comme discipline fondamentale, soit dans l'école elle-même, soit dans une école partenaire située dans le canton ou à l'extérieur de celui-ci.
- 4 Ils montrent en outre que l'offre en collaboration avec une école partenaire, que ce soit pour l'italien comme discipline fondamentale ou également comme option spécifique ou discipline facultative, est quasiment inutilisée.
- 5 L'enquête complémentaire a également permis de connaître la demande concernant l'enseignement de l'italien en établissant le nombre concret d'élèves l'ayant choisi comme discipline fondamentale, option spécifique ou discipline facultative. Dans les 107 écoles proposant l'italien comme discipline fondamentale, 8124 élèves l'ont choisi, ce qui représente 11,3 % des élèves de ces écoles. Sur les 80 674 élèves concernés par l'enquête, 15,3 % suivaient des cours d'italien dans au moins une des catégories de discipline indiquées ci-dessus.
- 6 L'évolution observée dans les cantons et dans les gymnases, telle qu'elle a notamment été présentée dans le premier rapport le 3 juin 2021, peut être qualifiée de positive même s'il y a encore du retard à rattraper sur le plan régional. Les recommandations de la CDIP du 26 mars 2015 relatives à la promotion de l'italien, langue nationale, dans les gymnases suisses restent donc actuelles.

Décision de l'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière prend connaissance du rapport d'août 2022 présentant les résultats de l'enquête complémentaire sur la mise en œuvre des recommandations relatives à la promotion de l'italien, langue nationale, dans les gymnases suisses.

Delémont, le 28 octobre 2022

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Annexe:

- *Rapport Application de l'art. 9, al. 7, du règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). Résultats de l'enquête complémentaire à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du 26 mars 2015 relatives à la promotion de l'italien, langue nationale, dans les gymnases suisses présentée en 2021*

Notification:

- Membres de la CDIP

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

252.22-1.6 vf/ACB



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

APPLICATION DE L'ART. 9, AL. 7, DU RÈGLEMENT DE LA CDIP SUR LA RECONNAISSANCE DES CERTIFICATS DE MATURITÉ GYMNASIALE (RRM)

Résultats de l'enquête complémentaire à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du 26 mars 2015 relatives à la promotion de l'italien, langue nationale, dans les gymnases suisses présentée en 2021

Rapport d'août 2022

252.22-1 AG, vf

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern | T: +41 31 309 51 11, F: +41 31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 31 309 51 00, F: +41 31 309 51 10, ides@edk.ch

Table des matières

1 Mandat	3
2 Démarche	3
3 Évaluation	3
3.1 Nombre d'écoles et d'élèves	3
3.2 Offre et demande concernant l'italien, discipline fondamentale	4
3.3 Offre et demande concernant l'italien, option spécifique	4
3.4 Offre et demande concernant l'italien, discipline facultative	5
3.5 Offre et demande concernant l'italien, discipline de maturité (discipline fondamentale et/ou option spécifique)	5
3.6 Offre et demande au total (italien comme discipline fondamentale, option spécifique et/ou discipline facultative)	5
4 Synthèse	6

1 Mandat

À l'automne 2020, le Secrétariat général de la CDIP (SG CDIP) a mené auprès des cantons une enquête sur la mise en œuvre [des recommandations de la CDIP du 26 mars 2015 relatives à la promotion de l'italien, langue nationale, dans les gymnases suisses](#). Les [résultats de l'enquête](#) ont été portés à la connaissance de l'Assemblée plénière de la CDIP le 24 juin 2021.

L'Assemblée plénière a alors chargé le SG CDIP de compléter l'enquête de 2020 à propos de l'application rigoureuse de l'art. 9, al. 7, du *règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM)* dans tous les gymnases suisses. Aux termes de l'art. 9, al. 7, RRM, un choix entre deux langues au moins doit être offert dans la discipline fondamentale *deuxième langue nationale*. Dans les cantons plurilingues, une deuxième langue du canton peut être déterminée comme *deuxième langue nationale*.

D'après les résultats de l'enquête 2020, seuls un peu moins de 64 % des gymnases suisses permettent de choisir l'italien en discipline fondamentale. Dans la lettre qu'il a adressée au SG CDIP, le *Forum per l'italiano* déplore le fait que les dispositions de l'art. 9, al. 7, RRM ne soient pas systématiquement appliquées par tous les gymnases et demande que le rapport visant à évaluer les recommandations de la CDIP soit complété de manière à représenter clairement cet état de fait.

2 Démarche

Après avoir consulté le Comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), le Secrétariat général de la CDIP a décidé de réaliser une enquête complémentaire auprès des membres de la CESFG. Il s'agissait également de déterminer le nombre d'élèves qui suivent l'enseignement de l'italien dans les gymnases, afin de se faire une meilleure idée de l'offre et de la demande en la matière.

Le Secrétariat général a fait parvenir un questionnaire écrit aux membres de la CESFG le 31 mars 2022. Les cantons ont été priés d'impliquer leurs écoles de maturité gymnasiale, lorsque cela était nécessaire, en faisant néanmoins parvenir une seule réponse consolidée par canton au Secrétariat général. La population interrogée dans le cadre de l'enquête 2022 était constituée des gymnases reconnus au sens du RRM / de l'ORM et se rapportait à l'année scolaire 2021/2022. Le canton du Tessin n'a pas été inclus dans l'enquête, étant donné que l'italien y est la langue première et donc la langue de scolarisation.

3 Évaluation

3.1 Nombre d'écoles et d'élèves

Les 25 cantons interrogés ont répondu à l'enquête. Au total, des réponses exploitables de la part de 131 écoles de maturité gymnasiale ont été reçues. Ces écoles comptaient au total 80 674 élèves durant l'année scolaire 2021/2022, 52 212 étant scolarisés dans les 91 écoles dont la langue première est l'allemand, et 26 888 dans les 35 écoles dont la langue première est le français. À cela s'ajoutent les 1574 élèves de 5 écoles du canton des Grisons dont la langue première est, entre autres, l'italien (en plus de l'allemand et/ou du romanche). Ces 5 écoles sont intégrées ci-dessous aux écoles dont la langue première est l'allemand (total: 96 écoles).

Étant donné que les cantons et les écoles qui ont été intégrés dans l'enquête complémentaire diffèrent de ceux concernés par l'évaluation de 2020, il n'est pas possible de comparer directement les pourcentages ci-dessous avec les valeurs de l'évaluation. En d'autres termes, les valeurs obtenues divergent partiellement.

3.2 Offre et demande concernant l'italien, discipline fondamentale

Aux termes de l'art. 9, al. 7, RRM, un choix entre deux langues au moins doit être offert dans la discipline fondamentale *deuxième langue nationale*. Dans les cantons plurilingues, une deuxième langue du canton peut être désignée comme *deuxième langue nationale*. Les recommandations de la CDIP de 2015 relatives à la promotion de l'italien, langue nationale, dans les gymnases suisses y font référence comme suit (recommandation 1): «Les cantons s'engagent afin que chaque gymnasien ou gymnasienne ait la possibilité de choisir l'italien comme discipline de maturité (discipline fondamentale, option spécifique). Les établissements qui ne peuvent proposer une telle offre en raison d'effectifs trop faibles ou à cause de la planification cantonale à l'intérieur d'une agglomération (répartition des disciplines) doivent trouver des solutions appropriées avec d'autres écoles situées à distance raisonnable du domicile des élèves intéressés».

Parmi les 131 écoles ayant donné une réponse, 81,7 % soit 107 écoles proposent l'italien comme discipline fondamentale, dont 16 dans le cadre d'une collaboration intracantonale et 1 dans le cadre d'une collaboration extracantonale. Autrement dit, 18,3 % soit 24 écoles ne proposent actuellement pas l'italien à leurs élèves comme discipline fondamentale, que ce soit dans leur propre école ou dans une école partenaire située dans le canton ou à l'extérieur du canton.

Comme constaté lors de l'évaluation de 2020, les offres d'italien comme discipline fondamentale diffèrent selon les régions linguistiques. Alors que toutes les écoles dont la langue première est le français proposent l'italien comme discipline fondamentale, elles ne sont que 74 % des écoles dont la langue première est l'allemand à le faire.

Dans les 107 écoles proposant l'italien comme discipline fondamentale, 8124 élèves l'ont choisi, ce qui représente 11,3 % des élèves de ces écoles. Parmi ces élèves, 3836 sont scolarisés dans une école dont la langue première est l'allemand ou le romanche (= 8,6 % des élèves de ce groupe), et 4288 élèves sont scolarisés dans une école dont la langue première est le français (= 15,9 % de ce groupe).

Dans les 16 écoles proposant l'italien comme discipline fondamentale dans une école partenaire du même canton, il n'y a actuellement pas d'élève qui fasse usage de cette possibilité. Il en va de même pour la seule école entretenant un partenariat avec une école à l'extérieur du canton. La distance entre l'école d'origine et l'école partenaire varie entre 1 et 80 kilomètres.

3.3 Offre et demande concernant l'italien, option spécifique

Parmi les 131 écoles ayant donné une réponse, 77,9 % soit 102 écoles proposent l'italien comme option spécifique durant l'année scolaire 2021/2022, dont 9 dans le cadre d'une collaboration intracantonale et 2 dans le cadre d'une collaboration intra ou extracantonale.

À la différence de l'offre comme discipline fondamentale, les offres d'italien en option spécifique ne diffèrent que très peu selon les régions linguistiques: alors que 79,2 % des écoles dont la langue première est l'allemand ou le romanche proposent l'italien comme option spécifique, elles sont 74,3 % de celles dont la langue première est le français à le faire. Dans le canton de Vaud, les élèves qui ont choisi l'italien en option spécifique lors de leur entrée au gymnase ont été placés dans une école proposant notamment cette offre.

Dans les 102 écoles proposant l'italien en option spécifique, 2864 élèves l'ont choisi, ce qui représente 4,2 % des élèves de ces écoles. Parmi ces élèves, 2077 sont scolarisés dans une école dont la langue première est l'allemand ou le romanche (= 4,3 % des élèves de ce groupe), et 787 élèves dans une école dont la langue première est le français (= 4,1 % de ce groupe).

S'agissant des offres en collaboration, 11 écoles proposent l'option spécifique dans une école du même canton et 2 dans le cadre d'une collaboration intra et extracantonale. Durant l'année sous revue, seuls 3 élèves ont choisi l'option spécifique dans une école partenaire. La distance entre les écoles d'origine et les écoles partenaires se situe ici entre 1,5 et 32 kilomètres.

3.4 Offre et demande concernant l'italien, discipline facultative

Sur les 131 écoles, 71,8 % soit 94 écoles proposent l'italien comme discipline facultative, dont 15 dans le cadre d'une collaboration intracantonale et 1 dans le cadre d'une collaboration extracantonale.

La comparaison entre les régions linguistiques révèle à nouveau une nette différence: 78,1 % des écoles dont la langue première est l'allemand ou le romanche proposent l'italien comme discipline facultative, contre 54,3 % des écoles dont la langue première est le français.

Au total, 1393 élèves ont choisi l'italien comme discipline facultative, ce qui représente 2,4 % des élèves des écoles proposant cette offre. Dans les écoles dont la langue première est l'allemand ou le romanche, ils sont 1246 élèves à avoir choisi l'italien comme discipline facultative (= 2,9 %), et dans les écoles dont la langue première est le français, 147 élèves (= 0,9 %).

Le nombre d'élèves suivant l'italien comme discipline facultative dans les 16 écoles qui collaborent avec une école partenaire sur une base intra et/ou extracantonale ne peut que faire l'objet d'une estimation en raison des données disponibles: ils ne doivent pas être plus d'une centaine. La distance entre les écoles d'origine et les écoles partenaires se situe ici entre 1 et 10 kilomètres.

3.5 Offre et demande concernant l'italien, discipline de maturité (discipline fondamentale et/ou option spécifique)

85 écoles proposent l'italien dans la combinaison discipline fondamentale / option spécifique, ce qui représente 64,9 % des 131 écoles. 59 écoles dont la langue première est l'allemand ou le romanche le font (= 61,5 % des écoles de ce groupe) ainsi que 26 écoles dont la langue première est le français (= 74,3 %).

Faute de données individuelles, il n'est pas possible de fournir des informations sur le nombre d'élèves qui ont choisi l'italien à la fois comme discipline fondamentale et comme option spécifique. Au total, 10 988 élèves ont choisi l'italien comme discipline fondamentale et/ou comme option spécifique.

Au total, 22 écoles proposaient l'italien comme discipline fondamentale et comme option spécifique sous forme de combinaison entre l'école d'origine et une école partenaire ou sous forme d'offre fournie exclusivement par une école partenaire.

3.6 Offre et demande au total (italien comme discipline fondamentale, option spécifique et/ou discipline facultative)

70 écoles soit 53,4 % proposent l'italien dans la combinaison discipline fondamentale / option spécifique / discipline facultative. 52 écoles (= 54,2 %) font partie des écoles dont la langue première est l'allemand ou le romanche, et 18 écoles (= 51,4 %) de celles dont la langue première est le français.

Faute de données individuelles, il n'est pas possible de fournir d'informations sur le nombre d'élèves qui ont choisi l'italien à la fois comme discipline fondamentale, option spécifique et discipline facultative. Au total, 12 381 élèves ont choisi la discipline fondamentale et/ou l'option spécifique et/ou la discipline facultative.

18 écoles proposent l'italien comme discipline fondamentale, option spécifique et discipline facultative sous forme de combinaison entre l'école elle-même et une école partenaire ou sous forme d'offre fournie exclusivement par une école partenaire.

4 Synthèse

Le mandat consistait à compléter l'enquête de 2020 portant sur l'évaluation des recommandations de la CDIP de 2015 relatives à la promotion de l'italien, langue nationale, dans les gymnases suisses avec des données relatives à l'application de l'art. 9, al. 7, du règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). Aux termes de l'art. 9, al. 7, RRM, un choix entre deux langues au moins doit être offert dans la discipline fondamentale *deuxième langue nationale*. Dans les cantons plurilingues, une deuxième langue du canton peut être déterminée comme *deuxième langue nationale*.

L'enquête complémentaire de 2022 montre que 18,3 % soit 24 écoles sur les 131 ayant participé à l'enquête ne proposent pas l'italien comme discipline fondamentale à leurs élèves durant l'année 2021/2022, que ce soit dans l'école elle-même ou dans une école partenaire située dans le même canton ou dans un autre canton. Cette valeur concerne uniquement les écoles dont la langue première est l'allemand. Toutes les écoles dont la langue première est le français proposent l'italien comme discipline fondamentale.

L'offre en collaboration avec une école partenaire, que ce soit pour l'italien comme discipline fondamentale ou également comme option spécifique ou discipline facultative, n'a quasiment aucun impact. En effet, lorsqu'une telle offre existe, les élèves ne choisissent presque jamais l'italien comme discipline fondamentale et option spécifique, et seulement dans une mesure très limitée l'italien comme discipline facultative. Pourtant, les distances entre l'école d'origine et l'école partenaire peuvent en majorité être qualifiées de «raisonnables».

85 écoles proposent l'italien dans la combinaison discipline fondamentale / option spécifique, ce qui représente 64,9 % de l'ensemble des écoles. Cette combinaison est proposée par 61,5 % des écoles dont la langue première est l'allemand ou le romanche par 74,3 % des écoles dont la langue première est le français. 4 écoles au total ont indiqué ne pas proposer du tout l'enseignement de l'italien, que ce soit dans l'école elle-même ou en collaboration avec une école partenaire.

L'enquête complémentaire avait également pour objectif de déterminer la demande concrète concernant l'italien comme discipline fondamentale, option spécifique ou discipline facultative. Dans les 107 écoles proposant une telle offre, 8124 élèves ont choisi l'italien comme discipline fondamentale, ce qui représente 11,3 % des élèves de ces écoles ou 10,1 % de tous les élèves concernés par l'enquête. Dans les écoles dont la langue première est l'allemand ou le romanche, 8,6 % des élèves ont choisi l'italien comme discipline fondamentale. Ce chiffre se monte à 15,9 % dans les écoles dont la langue première est le français.

2864 élèves ont choisi l'italien en option spécifique dans les écoles proposant une telle offre, ce qui représente 4,2 % des élèves de ce groupe. Dans les deux régions linguistiques (s'agissant des langues premières), les valeurs respectives se situent à 4,1 % et 4,2 % et sont donc quasiment identiques.

Au total 1393 élèves ont choisi l'italien comme discipline facultative, ce qui correspond à 2,4 % des élèves des écoles proposant une telle offre. Leur proportion est de 2,9 % dans les écoles dont la langue première est l'allemand ou le romanche et de 0,9 % dans celles dont la langue première est le français.